

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 24/07/2025

VOI.25.00.A02098

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FERDINAND BERTHOUD, AVENUE DE MONTJOUX, BOULEVARD
WINSTON CHURCHILL, RUE DE VESOUL et RUE DE CHAILLOT

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise CORREIA
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 25/08/2025 au 05/09/2025
RUE FERDINAND BERTHOUD

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 25/08/2025 et jusqu'au 05/09/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE FERDINAND BERTHOUD dans sa partie comprise entre L'AVENUE DE MONTJOUX et la RUE DE CHAILLOT dans ce sens. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre du chantier.

Article 2 : À compter du 25/08/2025 et jusqu'au 05/09/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant sur L'AVENUE DE MONTJOUX depuis L'AVENUE COMMANDANT MARCEAU en direction de la RUE BERTHOUD. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DE MONTJOUX
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- RUE DE VESOUL
- RUE DE CHAILLOT



Article 3 : À compter du 25/08/2025 et jusqu'au 05/09/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant sur L'AVENUE DE MONTJOUX depuis le BD CHURCHILL en direction de la RUE BERTHOUD. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- AVENUE DE MONTJOUX
- demi-tour au carrefour à sens giratoire AVENUE DE MONTJOUX / AVENUE COMMANDANT MARCEAU
- AVENUE DE MONTJOUX Besançon
- BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
- RUE DE VESOUL
- RUE DE CHAILLOT

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 5 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~24~~ 24 ~~JUIL~~ JUIL, 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée